

OBJECTIFS DE SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE TOGOLAISE

2026-2028

Objectifs		Cibles	
1	Parvenir à une réduction continue des risques de sécurité opérationnelle.	1.1	D'ici 2028, réduire de 30% le taux d'incidents graves pour chaque N-HRC ¹
		1.2	D'ici 2028, réduire de 40% le taux d'incidents graves liés aux catégories supplémentaires d'événements recensés dans le GASP ² et pertinents pour notre système d'aviation civile.
2	Renforcer notre capacité de supervision de la sécurité	2.1	D'ici 2028, garantir une allocation de ressources financières suffisantes à l'ANAC et au BTEA, pour leur permettre de satisfaire pleinement à leurs obligations nationales et internationales en matière de gestion et de supervision de la sécurité de l'aviation civile.
		2.2	D'ici 2028, atteindre un taux de mise en œuvre effective (EI) de 90 %, en assurant la disponibilité de personnel technique qualifié dans tous les domaines de la sécurité aérienne, y compris les enquêtes sur les accidents et incidents.
		2.3	D'ici 2028, atteindre un taux de mise en œuvre effective (EI) de 90 % en matière de résolution des problèmes de sécurité dans tous les domaines, grâce à la mise en place de mécanismes robustes et intégrés permettant une gestion proactive et efficace des risques.
3	Établir et gérer le programme national de la sécurité (PNS)	3.1	D'ici 2026, évaluer le niveau de mise en œuvre du Programme national de sécurité (PNS) sur le cadre en ligne (OLF).
		3.2	D'ici 2028, s'assurer que tous les prestataires de services soumis à l'obligation de mettre en œuvre un Système de gestion de la sécurité (SGS) disposent d'un SGS pleinement opérationnel, conforme aux exigences réglementaires et fonctionnellement intégré à leurs activités.
		3.3	D'ici 2028, établir et mettre en œuvre un Programme national de sécurité (PNS).
4	Renforcer la planification de sécurité	4.1	D'ici 2026, publier une version actualisée du Plan national de sécurité de l'aviation (NASP), en intégrant les orientations de l'édition 2026-2028 du GASP ainsi que les éléments pertinents du RASP-AFI.
5	Étendre l'utilisation des programmes d'évaluation et de partage des données de sécurité des prestataires de services aux programmes reconnus par l'OACI.	5.1	D'ici 2028, veiller à ce que les prestataires maintiennent l'utilisation des programmes d'évaluation de la sécurité et de partage des données de sécurité reconnus par l'OACI (IOSA, ISAGO, APEX, ANSPs Peer review etc.)
6	Mettre en place un système d'aviation résilient en renforçant les capacités de réponse aux urgences.	6.1	D'ici 2028, publier un plan national d'urgence de santé publique pour l'aviation et garantir que tous les prestataires de services disposent d'un plan d'urgence approuvé et testé périodiquement.

¹ N-HRC: National High Risk Category

² GASP: Global Aviation Safety Plan